

« Les enfants, priorité des priorités »

PROJET VEOR PAE
Village des Enfants et Orphelins de
Rue

SOMMAIRE :

1. RESUME du PROJET.....	page 3
2. GROUPES CIBLES.....	page 4
3. HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'ASSOCIATION.....	page 4
↳ Pourquoi un VEOR ?.....	page 6
4. BREF APERCU DE LA SITUATION (femmes, enfants, maladies etc....)	page 6
5. COMPOSITION DU VEOR.....	page 8
6. LES SERVICES PROPOSES.....	page 9
↳ PROJETS A LONG TERME.....	page 9-12
↳ BESOINS POUR L'ORPHELINAT.....	page 12
↳ SYSTEME DE COLLECTE DES FONDS : LES COMMANDITAIRES.....	page 12-14
↳ TABLEAU COMPARATIF DES COMMANDITES.....	page 14
↳ VOLET ADOPTION.....	page 14
↳ VOLET PARRAINAGE.....	page 14-16
↳ ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION PROMOTRICE DU VEOR.....	page 17
↳ CONTACT.....	page 17

1. RESUME

Le village des enfants et orphelins de rue de **PAE (VEOR PAE)** propose un programme quinquennal sur les enfants orphelins, démunis ou abandonnés de la rue de zéro à dix-sept ans (0-17). Ce programme améliorera les conditions de vie de ces enfants de la rue des villages pauvres et de la capitale du Togo, et tentera de réaliser une réduction durable de la pauvreté chez eux et de la mortalité infantile chez les enfants de moins de six (6) ans.

Répondant aux récentes analyses faites dans notre pays sur la situation des enfants et des couches les plus défavorisées, et la demande des groupes cibles, ce projet réalisera ce but à travers :

(1) la construction d'un centre multidisciplinaire qui comprendra : un orphelinat, un dispensaire, une bibliothèque, des ateliers de formation professionnelle, des bureaux et un bâtiment pour coopérant

(2) accueillir et encadrer de manière multiforme vingt 20 enfants et même plus avec le temps

(3) assurer leur survie : (héberger, nourrir, blanchir, habiller, faire les suivis sanitaires physique et mental) par des professionnels bénévoles du **VEOR PAE**

(4) trouver des familles d'accueil prêtes à assurer la relève de l'orphelinat

(5) promouvoir le parrainage et l'adoption des enfants de l'orphelinat sur le plan National et International

(6) accueillir d'autres enfants pour combler le vide de ceux qui sont déjà placés.

Le **VEOR PAE** aura une responsabilité générale pour le programme et supervisera la gestion et l'exécution, travaillant d'une manière coopérative avec tous les partenaires intervenant dans le même domaine.

Le **VEOR PAE** mettra l'accent sur la réalisation des résultats de l'impact clé suivant:

- Diminuer le nombre d'enfants orphelins de la rue dans la zone du projet
- Augmenter le pourcentage des enfants (garçons et filles) orphelins inscrits à l'école dans la zone du projet
- Augmenter le pourcentage des jeunes pour l'apprentissage d'un métier
- Promouvoir les intérêts des enfants orphelins de la rue
- Augmenter le pourcentage d'enfants de zéro à six (0-6) ans complètement vaccinés à 100 % au niveau de l'orphelinat et dans la zone du projet
- Augmenter le pourcentage de l'allaitement maternel exclusif pour les enfants en dessous de 4 mois à 80 % dans la zone du projet
- Promouvoir le parrainage et l'adoption des enfants orphelins de la rue à l'échelle nationale et internationale

2. GROUPES CIBLES

Le **VEOR PAE** accueillera les groupes cibles constitués des enfants de la rue, des enfants démunis, des enfants mendiants qui sont âgés de zéro (0) à dix-sept (17) ans sans discrimination de sexe, de race ou de croyances religieuses et notamment des personnes qui sont défavorisées sur le plan affectif, matériel, physique ou éducationnel.

Selon diverses sources, le nombre d'enfants de la rue dans la grande métropole de Lomé la capitale du Togo varie entre quatre mille (4000) à six mille (6 000) dont la majorité est constituée de garçons. Cependant, on note la présence des jeunes filles. Certains exercent des petits métiers tels que cireur de chaussures, porteur de bagages, d'autres excellent dans le vol, la violence, et finalement sombrent dans l'alcool et la drogue. Dans tout le pays, le nombre d'orphelins toutes causes confondues est estimé à 280 000 (2005, Unicef).

3. HISTORIQUE ET PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Pour un Avenir Ensoleillé est une Association à but non lucratif (loi 40-484 du 1^{er} Juillet 1901), une œuvre principale au Togo mais étendra ses activités à d'autres pays.

Elle se veut d'injecter l'espérance au fond des cœurs meurtris par la marginalisation de sa jeunesse, la dégradation de son écosystème, et les développements spectaculaires des nouveaux défis.

Pour un Avenir Ensoleillé inscrit dans son action de rassembler toutes les ressources humaines éprises de justice et de développement intégral de l'homme pour cerner les problèmes, les cibler dans leur milieu et y apporter une solution durable et efficace.

POURQUOI Pour un Avenir Ensoleillé ?

L'exercice par l'homme de ses droits fondamentaux, ainsi que de ses droits civiques et politiques dépend de son degré de culture.

En ces moments où de grandes mutations politiques et religieuses s'opèrent, il reste une nécessité pour tout individu de se soigner, d'avoir une éducation pour mieux appréhender le dynamisme qui meurt son environnement afin de servir en toute responsabilité les plus nobles idéaux de bien être physique et moral. Le sport, le volontariat, les arts et la culture s'inscrivent dans cette optique.

C'est dans cet ordre d'idée, que nous, membres fondateurs, conscients de notre mission d'édification et de consolidation de l'unité et de solidarité de la jeunesse togolaise en particulier et celle mondiale en général pour la construction d'une société nouvelle qui s'intègre harmonieusement aux changements socioculturels et aux profondes aspirations traditionnelles de la jeunesse à la performance, sommes résolus à :

- Œuvrer pour préserver notre jeunesse et surtout les plus petits de l'ignorance culturelle, de toutes les formes d'exploitation de jeunes.
- Réaffirmer notre attachement à l'union de toute jeunesse mondiale sans distinction d'ethnie, de sexe, de religion ou d'opinion.
- Réaliser un environnement humain harmonieux capable de conduire la jeunesse vers un monde meilleur pour le bonheur de tous.

- Créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un environnement culturel fondé sur l'égalité, le respect et la garantie de sécurité de la jeunesse de son talent et de son génie créateur.

C'est dans cet ordre d'idée et ajouté à cela, le fait de coordonner les actions des volontaires dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres et des enfants en particulier et aussi dans le souci de concrétiser et de soutenir cet idéal, que nous avons librement décidé de conjuguer nos efforts pour créer une association de volontariat dénommée **Pour un Avenir Ensoleillé TOGO** à laquelle, nous avons assigné comme but de promouvoir le développement par les actions volontaires. Cette association de volontariat est créée pour promouvoir et dynamiser les activités culturelles et volontaires à l'échelle mondiale.

Elle demeure pour l'exécution et le meilleur suivi des activités socioculturelles et éducatives.

Pour un Avenir Ensoleillé TOGO est une association à but non lucratif et à caractère social non confessionnel et apolitique. C'est aussi une structure d'appui à l'auto promotion des communautés urbaines et rurales. Elle reste également un moyen d'accompagnement de formation et d'épanouissement.

Créée en 2004, l'ambition de ses fondateurs est d'œuvrer en vue d'apporter un rayon de soleil dans la vie des jeunes en particulier les enfants des villages, et régions pauvres du TOGO

Cette association est basée à Lomé et a pour devise : « ***les enfants, priorité des priorités*** ».

PAE est enregistrée sous le numéro 1590/MISD/TD au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du TOGO.

Les domaines d'activités de PAE sont l'Education, la Santé, l'Environnement.

1. Education

Soutien scolaire

Dons de matériel scolaire

Missions d'aides et d'envoi de matériel scolaire par les volontaires

2. Santé

Dons de matériel de santé

Sensibilisations sur les MST et le SIDA de même que le paludisme et l'hygiène.

3. Environnement

Sensibilisation sur la protection et la gestion de l'environnement et plus particulièrement celui dans lequel étudie et vit l'enfant.

Buts :

- assurer l'insertion économique et sociale des enfants
- œuvrer à leur épanouissement socio-éducatif et culturel

Les objectifs :

- lutter pour un meilleur avenir des enfants
- promouvoir le développement des activités rurales et locales de la jeunesse
- lutter contre les maladies infantiles, et les MST (SIDA, le paludisme, etc.)

- promouvoir les échanges interculturels

Les moyens d'actions :

- informer et sensibiliser les populations sur la protection de l'enfant
- soutenir les initiatives locales susceptibles d'améliorer le développement communautaire
- lutter contre l'analphabétisation
- organiser des sensibilisations, des débats, et des camps chantiers
- élaborer un programme de volontariat jeune pour le développement.

POURQUOI UN VEOR ?

La création du VEOR PAE trouve ses causes profondes dans le fait que de nos jours, la majorité des enfants, n'ont pas accès à l'éducation dans notre pays le Togo

(1) parce que certains n'ayant pas de pièce de naissance pour être déclaré,

(2) parce que d'aucuns étant orphelins de père et de mère ou de l'un, donc l'autre n'ayant pas de moyen pour s'occuper des enfants. Ajouté à cela, la difficulté à se nourrir dans les campagnes, villages ou villes (causes multiples) ; ce qui a amené une certaine tranche des populations villageoises à migrer vers Lomé la capitale pour un meilleur avenir ; ce qui a entraîné une explosion démographique et grossi ses bidonvilles. Cette surpopulation en plus de la dévaluation de la monnaie a entraîné la pauvreté des familles, le chômage, la déscolarisation des enfants issus de familles pauvres.

Ces facteurs ont favorisé la délinquance juvénile, et ses conséquences telles que le banditisme, l'utilisation d'excitants comme la drogue sous toutes ses formes, l'alcoolisme, la sexualité précoce etc.... Ces enfants sont laissés à eux-mêmes, privés de tout, errant dans la ville, gagnant leur droit à l'existence au prix de petits boulots et de vol, fuyant dans la drogue, un quotidien sans espoir.

Environ 72% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 100.800 FCFA (200 dollars US), par personne et par an. Selon le Rapport mondial sur le Développement Humain 2005 du PNUD, l'indice de pauvreté humaine (IPH-1) du Togo est de 39,5% et l'indice de développement humain (IDH : accès au savoir, longévité, niveau de vie) est de 0,512 plaçant le Togo au 143ème rang mondial sur 177 pays.

4. BREF APERCU DE LA SITUATION (femmes, enfants, maladies etc....)

Les femmes togolaises (52% de la population) sont les plus touchées par la pauvreté. Elles sont analphabètes à plus de 72% et ont très peu accès aux ressources et aux prises de décision. De plus, le taux de scolarisation dans le secondaire pour les femmes est de 14%. On constate aussi que le nombre de femmes et d'enfants vivant dans la pauvreté avec moins d'un (1) \$ par jour a considérablement augmenté. Cette situation se manifeste sous plusieurs formes:

- 1) Insuffisance de revenus et d'équipements de production;
- 2) Faim et malnutrition;
- 3) Mauvaise santé; accroissement des taux de morbidité et de mortalité;
- 4) Difficile, voire impossible accès à l'éducation, à des services de santé;
- 5) Mauvaises conditions d'habitation, etc.

64 % de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable. Les conséquences sur la vie quotidienne des Togolais sont nombreuses, particulièrement sur la santé des enfants et la scolarité des filles, très souvent chargées des corvées d'eau.

5,5 % des causes de mortalité infanto-juvénile sont d'origine nutritionnelle ; 33 % des enfants togolais de moins de 3 ans accusent un retard de croissance, 41 % souffrent d'une insuffisance pondérale. Des milliers d'enfants meurent de malnutrition. Moins d'une famille sur sept a accès à des soins de santé à moins d'une heure de déplacement. De plus, les systèmes de drainage des eaux, de piètre qualité, les déchets non ramassés et le manque d'installations sanitaires ont causé la propagation de la malaria, de la diarrhée et d'autres maladies. Le paludisme constitue la première cause de mortalité et de morbidité au Togo et sévit de façon endémique. Sa période de haute prévalence (l'hivernage de Juin à Octobre) coïncidant avec celle des activités du monde rural fait de cette maladie un problème de santé publique majeur. D'autres maladies endémiques telles que le choléra et la méningite constituent aussi de graves problèmes de santé publique.

Les MST/SIDA, dans un contexte social où 60,9% (2003) de la population sont analphabètes, progressent et atteignent des proportions inquiétantes. Une évolution pessimiste est prévisible si des mesures énergiques ne sont pas prises. Les causes de la mauvaise santé de la population Togolaise sont multiples. L'environnement insalubre et les comportements néfastes à la santé, le faible niveau d'éducation et d'utilisation des services préventifs, de même que les dysfonctionnements du système sanitaire sont parmi les facteurs les plus importants. En plus des maladies, l'insécurité alimentaire est une préoccupation constante pour une partie de plus en plus importante de la population Togolaise.

Actuellement, on note un nombre très croissant d'enfants vivant dans les rues et dans les quartiers de Lomé. La plupart de ces enfants sont des orphelins, des enfants issus de familles démunies, de couples divorcés, des enfants abandonnés, des enfants fuyant l'autorité et la violence parentales, ceux fuyant les violences et sévices des responsables auxquels ils ont été confiés.

Ils vivent dans des conditions très difficiles et précaires. La nuit, la majorité de ces enfants dorment sous les hangars des magasins ou sur des terrains vagues. Ils sont exposés non seulement aux intempéries diverses telles que le froid, la pluie, l'harmattan, mais aussi aux maladies (rougeole, méningite, paludisme, gale, etc...). Dans la journée, ils sont laissés à eux-mêmes et errent dans la ville (et surtout dans les marchés) à la recherche d'un petit travail, d'argent et de nourriture. Ces enfants, venus des campagnes, des villes, des villages environnants ou lointains, ont vite grossi les bidonvilles. D'où l'idée de la création de ce village en vue de venir et d'offrir un avenir radieux et ensoleillé en aide aux enfants orphelins, démunis, défavorisés et abandonnés qui vivent dans la rue par leur prise en charge.

Informations et Statistiques Relatives au TOGO

~ Capitale : Lomé	~ Servitude Domestique : Plus de 20 000 filles, âgées entre 10 et 15 ans, travaillent comme domestiques dans des conditions médiocres et sont victimes d'abus physiques, psychologiques et sexuels.
~ Langue Officielle : Français	
~ Superficie : 56790 km ²	
~ Population : 6143000 Habitants	
~ Statut Politique : République	
~ Fête Nationale : 27 Avril 1960	~ Enfants de la Rue : environ 4 000 à 5 000 dans les rues de Lomé
~ Taux d'Alphabétisation : 60,9%	
~ Espérance de Vie à la Naissance : 53,4 années	
~ Taux de Mortalité Infantile : 69%	~ Près de 30 % de la population du Togo vit avec moins d'un dollar par jour ; 70 % sont composés de femmes et d'enfants.
~ Taux de Pauvreté : plus de 50 %	~ On estime que 40 % de la population du Togo souffre de famine.
~ PNB par Habitant : \$ 352 US (2005)	
~ PIB par Habitant : \$ 225 US (2002)	
~ Monnaie officielle : Le Franc C.F.A (\$1 US = Environ 500 F.C.F.A)	

COMPOSITION du VEOR

Ce dernier sera composé comme suit :

LE C.A (Conseil d'administration)

Un directeur Administratif du Centre

Un(e) secrétaire administratif

Un(e) trésorier(e) général(e)

LE B. E (Bureau Exécutif)

Un coordinateur

Un(e) secrétaire général

Un(e) trésorier(e) général(e)

Deux commissaires aux comptes

LE CENTRE

Un responsable

Un(e) secrétaire bureautique (liaison téléphonique et standard)

Un(e) bibliothécaire

Un directeur des études pour l'école

Un médecin général

2 infirmier(e)s

4 cuisinier(e)s

Un informaticien pour le centre

Une couturière

Un menuisier

Un artiste sculpteur

Des enseignants bénévoles.

6 .LES SERVICES PROPOSES

- Accueillir et encadrer de manière multiforme des enfants et jeunes de la rue
- Venir en aide aux enfants et jeunes orphelins démunis, abandonnés de la rue (0-17) ans,
- Assurer leur survie : (héberger, nourrir, blanchir, habiller, faire les suivis sanitaires physique et mental) par des professionnels bénévoles de la Fondation
- Assurer leur éducation scolaire dans les écoles du quartier
- Favoriser l'accès des enfants orphelins de la rue aux soins de santé,
- Favoriser l'accès des enfants de la rue à l'éducation de base,
- Offrir un centre et un lieu où les jeunes ont accès à une vaste gamme d'informations susceptible de les aider,
- Offrir une formation technique en art et en menuiserie.

Le village se donne pour défi d'**améliorer la qualité de vie des enfants** par la défense de leurs droits. Poursuivant sa mission par le biais du développement communautaire et de l'action sociale en partenariat avec les communautés locales, en vue de les aider à améliorer de façon autonome la qualité de vie des enfants.

PROJETS A LONG TERME

1. ATELIER D'ART ET DE MENUISERIE

Dans cet atelier, les enfants et jeunes seront entourés d'un formateur professionnel. Les besoins sont les matériels de base d'apprentissage de la menuiserie.

Ils apprendront la fabrication du bois (sculpture, statuette, djembés, bibliothèques, tables et chaises)

Projet VEOR : LEBASTARD Nicolas (étudiant IUT de St NAZAIRE)

etc... L'atelier va s'autofinancer grâce à la fabrication d'objets d'art, la fabrication de meubles et la restauration de meubles anciens sur commande.

2. ATELIER DE COUTURE

Les enfants seront entourés d'une formatrice. Ils apprendront les techniques de la couture pendant la période que va durer la formation.

Les besoins sont les matériels de base d'apprentissage de la couture qui sont:

14 machines à coudre simples, 2 machines à coudre industrielles, 4 grandes tables servant à la coupe et au design des tissus, 16 chaises, 4 fers à repasser et d'autres accessoires.

3. ATELIER D'INFORMATIQUE

Sous la supervision de l'informaticien, les enfants apprendront la réparation et le montage des appareils informatiques et périphériques (ordinateurs, vidéo et DVD). Ils feront la restauration des vieux ordinateurs ou d'autres produits informatiques reçus comme dons en provenance des pays développés.

Cet atelier a pour **but** :

- * de développer chez les enfants la confiance en soi, l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités, facteurs indispensables à un futur engagement professionnel
- * de familiariser les enfants avec une nouvelle technologie présente dans presque tous les secteurs économiques pour faciliter leur insertion professionnelle
- * de développer la créativité et l'esprit d'initiative des enfants par la réparation des appareils modernes
- * d'ouvrir une fenêtre vers le monde extérieur par l'usage de l'Internet
(L'informaticien leur apprendra les bases de l'utilisation d'un ordinateur, l'usage des logiciels les plus courants (Word, Excel...), des jeux éducatifs)
- * d'éveiller chez les enfants cette forme de curiosité essentielle à l'ouverture aux autres et à la compréhension du monde d'aujourd'hui. (Pourra être adapté aux futurs orphelinats dans les principaux centres urbains du Togo.)

4. LA BIBLIOTHÈQUE

Le **but** de cette bibliothèque est multiple :

- * elle servira aux enfants résidents de notre orphelinat gratuitement et ceux des enfants de certaines familles très démunies répertoriées auparavant;
- * elle s'autofinancera grâce aux cotisations de l'abonnement annuel qui sera fixé par le C.A;
- * elle générera des revenus grâce aux services rendus par l'utilisation des appareils comme la photocopie, la télécopie, les impressions et reliures de documents, l'utilisation de l'Internet, les services téléphoniques et la location des matériels audio et en vidéo projecteur par des usagés externes au VEOR PAE
- * elle sera une référence en matière d'éducation culturelle pour la population locale.

Les **besoins** pour l'équipement de la bibliothèque sont:

- cinq (5) postes d'ordinateurs reliés en connexion réseaux Internet,
- un (1) standard téléphonique de 2 postes,
- une (1) photocopieuse, un (1) télécopieur, une (1) imprimante, un (1) magnétoscope,
- un (1) projecteur, cinq (5) onduleurs, des logiciels de Bureautique,
- des encyclopédies et des CD-ROM pédagogiques
- des livres, revues et autres manuscrits de tout âge,
- des matériels pédagogiques,
- en outre, nous disposerons d'un atelier de reliure complet.

5. AGRICULTURE

Le Togo étant un pays essentiellement agricole et les terres sur lesquelles seront construit le village étant fertile, nous avons pensé instaurer ce volet d'où l'importance d'une pompe à eau afin d'irriguer. Il nous est apparu important d'apporter à tous les enfants une qualification dans ce domaine. Des activités comme l'entretien du potager, du verger ou la culture du potager permettront dès à présent de leur proposer des jobs d'été, tout en nous donnant les compétences et les moyens nécessaires pour pouvoir assurer à terme une formation professionnelle.

Les besoins sont les matériels de base utilisés dans l'agriculture.

5.1 Ferme

À titre expérimental, une petite ferme sera créée. Elle comprendra de la volaille, des canards et des lapins et plusieurs autres espèces. Cette ferme nous permettra de donner aux enfants une expérience dans le domaine de l'élevage. Cet élevage permettra d'effectuer des économies notables sur le budget alimentaire, et devrait apporter à l'avenir des ressources complémentaires par la vente des surplus.

5.2 Potager

Également et à titre expérimental, un potager sera mis sur place et produira des légumes (tomates, salades, choux, carottes, oignons, aromates...) nécessaires à la consommation de l'orphelinat et le surplus sera vendu. Cette production permettra d'effectuer des économies notables sur le budget alimentaire, et devrait apporter à l'avenir des ressources complémentaires par la vente des surplus.

5.3 Verger

Un verger sera aménagé et ses fruits pourront être récoltés dans quelques années à peine. Afin de faciliter l'irrigation dans le verger, nous aurons besoin d'une motopompe à eau. Cette production permettra d'effectuer des économies notables sur le budget alimentaire, et devrait apporter à l'avenir des ressources complémentaires par la vente des surplus.

6. DISPENSAIRE

Un bâtiment sera construit. Il comprendra : un (1) hall d'entrée, une (1) salle d'hospitalisation, une (1) salle de consultation, une (1) salle d'injections/soins, une (1) salle pour la Pharmacie/dépôt de médicaments. Le dispensaire sera équipé de postes d'eau potable ainsi que d'un puits à défaut du robinet. Après sa construction, le dispensaire sera un maillon périphérique du système togolais de santé. Le dispensaire sera jumelé avec un hôpital de Lomé et d'autres à l'étranger.

Les besoins sont les matériels de base destinés à un dispensaire.

Ce dispensaire se concentrera sur un nombre d'objectifs généraux limités, bien ciblés.

Il sera un centre:

- d'accueil offrant des soins curatifs et préventifs,
- d'éducation et d'information,
- de soutien de personnes malades etc....
- de consultations prénatales et d'éducation nutritionnelle,
- de communication et d'orientation,

Un programme élargi de vaccination, éducation sanitaire et sensibilisation aux MST/SIDA sera instauré dans toute la zone sanitaire de l'orphelinat à long terme.

Le programme suivra une approche de développement communautaire multisectoriel et intégré à la base, c'est-à-dire visant les enfants et jeunes de l'orphelinat et de la rue ainsi que toute la population locale.

Le dispensaire assurera plusieurs consultations chaque semaine. Une équipe cadre formée d'un Médecin généraliste aura pour fonction la planification, la programmation et la supervision pour l'ensemble des activités du dispensaire en conformité avec les objectifs de l'orphelinat

BESOINS POUR L'ORPHELINAT

Produits Alimentaires et Premiers Soins	Matériel Scolaire
Lait en poudre, Vitamines, Médicaments de toutes sortes pour enfants.	Les livres, cahiers, crayons, stylos papier, disquettes....
Matériel Informatique	Produits Récréatifs
3 Ordinateurs, 2 Imprimantes 1 Photocopieuse, 1Télécopieur.	Jouets de toutes sortes pour enfant
Matériel Logistique :	
1 Groupe Électrogène, 1 Ensemble d'énergie solaire, 1Téléviseur, 1 Magnétoscope, 3 Onduleurs, 1 Auto Bus scolaire (petite taille), seconde main pour transport des Orphelins.	
Matériel Pédagogique et Ludique :	
Série Santé / Hygiène et série Prévention MST/ Sida...	
<p>NB: Les dons du public, d'entreprises privées ou autres sont les bienvenus, ils serviront à compléter le matériel manquant.</p>	

SYSTEME DE RECOLTE DE FONDS POUR LA CONSTRUCTION DU VEOR : LES COMANDITAIRES

1. COMMANDITAIRE MAJEUR

Le commanditaire majeur contribuera au VEOR pour un montant de 5 000 Dollars US
Il y aura un maximum de deux commanditaires majeurs par année.

L'engagement VEOR envers le mentor

- Faire apparaître le logo du commanditaire majeur sur le papier en-tête du projet
- Faire apparaître le logo du commanditaire majeur sur la camionnette du VEOR
- Faire apparaître le logo du commanditaire majeur dans le Bottin des ressources
- Mentionner la collaboration du commanditaire majeur lors de toutes diffusions médiatisées relatives au VEOR

- Faire apparaître le logo du commanditaire majeur dans la pochette d'informations
- Faire apparaître le logo du commanditaire majeur sur la banderole du VEOR

2. PARTENAIRE ASSOCIÉ

Le partenaire associé contribuera au VEOR pour un montant de 3 000 Dollars US

L'engagement du projet du VEOR envers le partenaire associé :

- Faire apparaître le logo du partenaire associé dans le bottin des ressources
- Mentionner au VEOR la collaboration du partenaire associé lors de toutes diffusions médiatisées relatives
- Faire apparaître le logo du partenaire associé dans la pochette d'informations
- Faire apparaître le logo du partenaire associé sur la banderole du VEOR

3. COLLABORATEUR

Le collaborateur contribuera au VEOR pour un montant de 1 000 Dollars US

L'engagement du projet du VEOR envers le collaborateur :

- Mentionner la collaboration du collaborateur lors de toutes diffusions médiatisées relatives au VEOR
- Faire apparaître le logo du collaborateur dans la pochette d'informations
- Faire apparaître le logo du collaborateur sur la banderole du VEOR

4. ALLIÉ

L'allié contribuera au VEOR pour un montant de 500 Dollars US

L'engagement du projet du VEOR envers l'allié :

- Mentionner la collaboration de l'allié lors de toutes diffusions médiatisées relatives au VEOR
- Inscrire le nom de l'allié dans la pochette d'informations
- Faire apparaître le logo de l'allié sur la banderole du VEOR

5. TABLEAU COMPARATIF DES COMMANDITES

Le VEOR doit faire :	Commanditaires Majeurs	Partenaires Associés	Collaborateurs	Alliés
Papier en tête	Oui			
Logo sur les posters géants du VEOR	Oui	Oui		
Logo dans le lien du site internet du VEOR PAE	Oui	Oui		
Diffusion médias	Oui	Oui	Oui	
Dépliants d'informations du VEOR PAE	Gros logo	Moyen logo	Petit logo	Nom seulement
Banderole	Oui	Oui	Oui	oui

VOLET ADOPTION

Le VEOR PAE n'est pas un organisme agréé pour l'adoption et ne peut donc pas remplacer une agence d'adoption. Son expérience peut toutefois être utile aux candidats.

Le VEOR disposera d'une banque de données comprenant les photos des enfants adoptables de l'orphelinat. Les personnes désireuses d'adopter des enfants au sein de notre orphelinat au Togo doivent s'adresser à la personne ressource du VEOR

Le VEOR va les aider dans le processus d'adoption des enfants de son orphelinat ; il pourra également mettre à leur disposition des outils nécessaires pouvant les aider dans les procédures d'adoption des enfants de son orphelinat avec le gouvernement togolais.

LE PARRAINAGE

1. PRINCIPE DU PARRAINAGE

Le parrainage consiste à lier un bienfaiteur généreux (le parrain) d'avec un orphelin nécessiteux. Le parrain s'engage à prendre en charge un orphelin pour une durée minimale de 5 ans.

Cette prise en charge doit se traduire par une aide financière qui permettra à l'enfant de subvenir aux besoins alimentaires, des soins de santé, éducatifs (soutien scolaire, formation professionnelle et bourses), vestimentaires et hygiéniques.

Au Togo, seulement un enfant sur cinq reçoit une éducation de base. Établir des liens d'échanges entre les enfants de l'Orphelinat au Togo et d'ailleurs dans le monde. Le parrainage, c'est une façon de donner un visage à votre don!

2. LES PARRAINS / MARRAINES

En s'engageant pour une durée minimale de (5) an, vous permettrez de donner l'espoir au VEOR d'élever un enfant dans la dignité, et de lui offrir une chance de sortir de la spirale de la misère. Ainsi, vous accorderez par votre don de quoi se vêtir, de quoi manger, de quoi se soigner, et de quoi étudier. Nous avons estimé l'aide minimale à un don financier de 30 Euros par mois, soit 365 Euros pour l'année et 1825 Euros pour les cinq années qui peut être payé en une ou en plusieurs fois.

Remarque : ajoutons qu'il est possible de parrainer en groupe un orphelin.

3. EST-CE QUE JE VAIS RECEVOIR DES RAPPORTS DE PROGRES?

Vous recevrez, chaque année, un rapport sur la santé de l'enfant que vous parrainez, sur ses progrès à l'école et sur les bienfaits que produit votre aide à l'orphelinat. En comparant les photos que vous recevrez chaque année, vous verrez l'enfant grandir !

4. COMMENT PUIS-JE CORRESPONDRE AVEC L'ENFANT QUE JE PARRAINE?

L'enfant sera ravi que vous lui écriviez. Soyez brefs, s'il vous plaît, car il se peut que vos lettres ou vos cartes postales soient traduites. L'enfant que vous parrainez désire mieux vous connaître, avoir des renseignements sur votre famille, sur ce que vous aimez faire, sur l'endroit où vous vivez. Pour que l'enfant ait plus de facilité à vous répondre, posez-lui des questions sur son quotidien, sur ses amis et sur ses activités préférées. N'oubliez pas de faire ce qui suit lorsque vous correspondez :

1. écrivez l'adresse du bureau du VEOR sur le devant de l'enveloppe;
2. Écrivez le nom et le numéro d'identification de l'enfant sur le rabat de l'enveloppe ;
3. Écrivez aussi le nom et le numéro d'identification de l'enfant au haut de votre lettre ;
4. N'écrivez pas votre adresse sur la lettre.

6. EST-CE QUE L'ENFANT M'ÉCRIRA?

Si vous écrivez à l'enfant, vous devez vous attendre à une réponse. Vous recevrez d'ailleurs une carte de Noël, un rapport de progrès et une nouvelle photo de l'enfant que vous parrainez tous les ans. Nous vous invitons à faire preuve de patience, toutefois : l'éloignement et la lenteur des services postaux retardent parfois l'acheminement de certains temps.

De plus, il est également possible (et souhaitable) qu'une correspondance s'établisse entre le parrain et le filleul. Il n'y a cependant pas de caractère obligatoire à cette éventualité.

Trois fois par année, votre filleul(e) vous écrit. Au fil de ses lettres et des commentaires de son représentant, vous pouvez observer ses progrès et connaître les actions entreprises par l'Association dans l'orphelinat. Si vous le souhaitez, vous pouvez répondre à ses lettres, lui envoyer des cartes postales et des photos. La correspondance est un lien direct entre l'enfant et son parrain ou sa marraine. Elle permet de créer une relation plus personnelle entre les deux personnes concernées. L'échange de lettres et de cartes aide les parrains/marraines à mieux connaître l'enfant. Elle fait sentir à ces enfants démunis que quelqu'un au loin pense à eux et se préoccupe de leur sort. Le programme permet ainsi une sensibilisation et une participation du public aux questions de développement international et de partage avec les plus démunis. Les parrains et marraines ont le sentiment de contribuer directement à changer le sort de personnes vivant dans un univers où les conditions de vie sont plus difficiles. C'est un engagement affectif qui dépasse le simple don d'argent.

6. PUIS-JE ENVOYER DES CADEAUX?

L'amitié que vous prodiguez à l'enfant est le plus beau cadeau ! N'envoyez pas de colis ou d'argent

liquide, s'il vous plaît, car les frais de douanes s'imposent. En outre, les vêtements ou les jouets que recevrait l'enfant pourraient l'isoler ou susciter la jalousie de ses camarades. Si vous désirez tout de même envoyer de petits cadeaux, veuillez respecter les consignes suivantes :

- N'envoyez que des objets plats, peu coûteux et pouvant s'insérer facilement dans une enveloppe d'environ 16 c x 24 cm ;
- quelques suggestions : de photos, de signets, des timbres ou des autocollants ;
- n'envoyez jamais d'argent liquide
- envoyez votre enveloppe à l'adresse inscrite dans le dossier photo de l'enfant, n'oubliez pas d'écrire le nom de l'enfant que vous parrainez et son numéro d'identification au dos de l'enveloppe.

7. PUIS-JE RENDRE VISITE A L'ENFANT QUE JE PARRAINE?

Oui. Une telle visite serait inoubliable, pour vous et l'enfant que vous parrainez ! Veuillez communiquer avec le VEOR PAE au +00228 9490530 au moins trois mois avant votre départ, pour organiser votre visite. Nos collègues à l'étranger pourront alors nous signaler toute disposition en vue de celle-ci.

8. COMBIEN DE TEMPS DURERA MON PARRAINAGE?

L'enfant que vous parrainez, l'orphelinat et sa communauté du Togo ont beaucoup à faire, d'ici à ce que les objectifs du parrainage soient atteints. Les liens que vous tisserez avec l'enfant s'échelonnent sans doute sur plusieurs années. Vos dons aident à améliorer la vie de l'enfant que vous parrainez, sa famille et sa communauté.

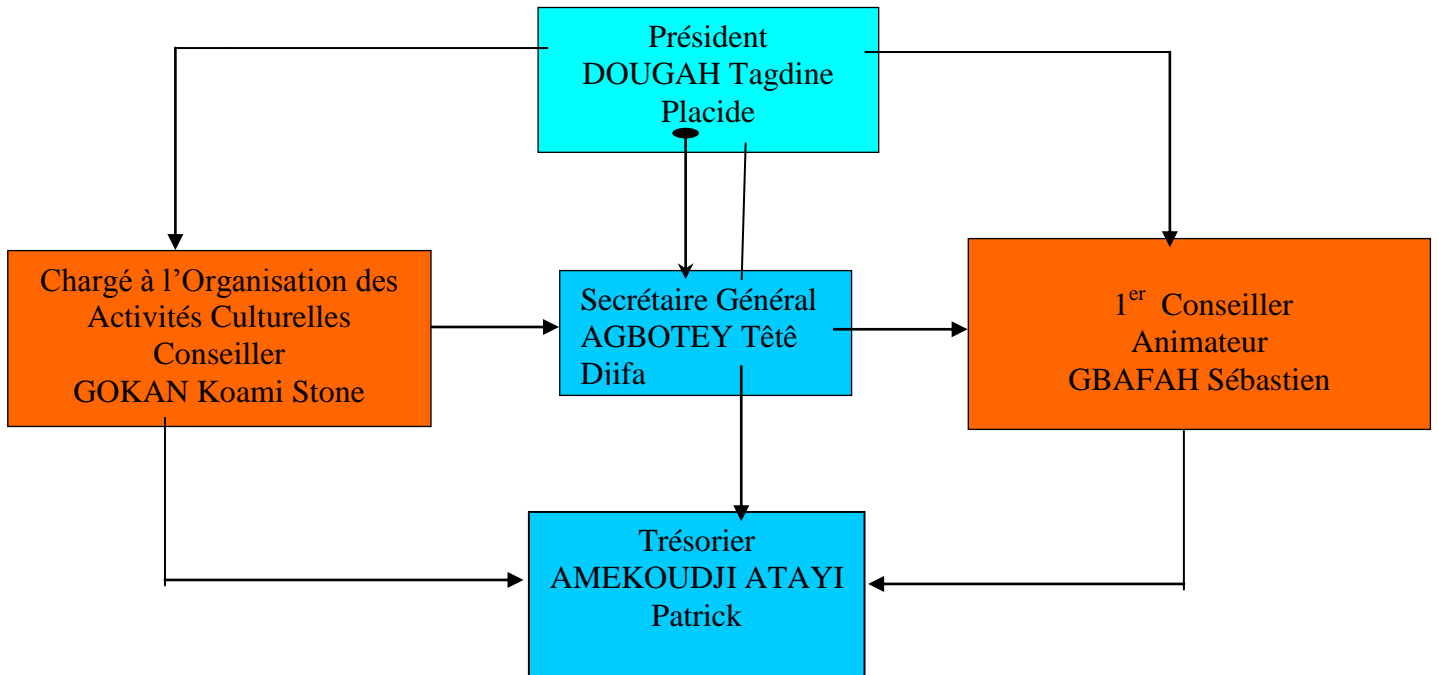
L'aide que vous apportez à l'enfant que vous parrainez produit des changements durables. La durée dont l'enfant a besoin de votre assistance diffère avec chaque situation. Habituellement, les parrains/marraines viendront en aide à un enfant jusqu'à ce que le VEOR atteigne les objectifs du projet. La fin d'un projet signifie que le VEOR est prêt à poursuivre son travail seul, c'est à dire qu'il est devenu autonome. Nous vous demandons alors si vous vous désirez parrainer un autre enfant qui a besoin de votre aide.

9. DROITS DES ENFANTS

Les droits des enfants du Togo sont protégés en vertu de la Charte africaine des droits de l'enfant, laquelle est rédigée en fonction des cultures, des traditions et des valeurs de l'Afrique et comprend une définition concrète de l'enfance. Elle met également l'accent sur l'intérêt supérieur des enfants et traite des questions les plus pressantes relativement aux enfants africains, comme la mendicité, les enfants soldats, le mariage précoce, la violence faite aux enfants, la négligence, les mauvais traitements, l'emprisonnement et l'éducation.

NB : Il est à noter que tous les fonds sont gérés par un Conseil d'Administration et vérifiés par l'Assemblée Générale. Vos renseignements personnels sont traités de manière confidentielle, votre adresse postale ou de courrier électronique et vos coordonnées ne seront diffusées à aucun autre organisme.

ORGANIGRAMME DES MEMBRES DE PAE TOGO



CONTACT :

Association Pour un Avenir Ensoleillé - Togo
Siège social 189 Rue ASSEREE Quartier Tokoin Elavanyo
02 BP 20371 Lomé-TOGO
Tél : (00228) 9101048
(00228) 9490530
(00228) 9252782
Fax : (00228) 2215294
E-mail : asso_pavens@yahoo.fr / paetogo@hotmail.com
Site internet : www.paetogo.canalblog.com